

Un Maire, deux casquettes

Agent de l'État

Sous l'autorité du préfet

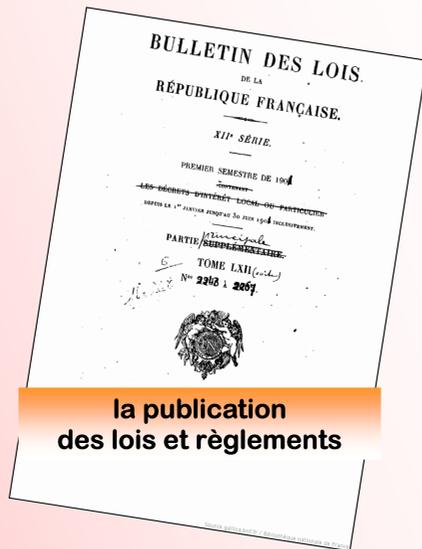
il remplit des fonctions administratives telles que :



la légalisation des signatures (authentification, validation)



l'organisation des élections



la publication des lois et règlements

Sous l'autorité du procureur de la République

il exerce aussi des fonctions dans le domaine judiciaire :



officier de police judiciaire



officier d'état civil pour célébrer les mariages, enregistrer les naissances et les décès

Des missions parfois délicates

- Arbitrer des querelles de voisinage.
- Veiller à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité de ses administrés.



- Être obligatoirement l'interlocuteur de ses administrés qui ne veulent pas d'un remplaçant : **"Je veux voir LE Maire !"**
- Gérer les épidémies, les catastrophes, les manifestations de mécontentement
- Faire preuve de fermeté tout en cherchant à parvenir au compromis en cas de risque de conflit.
- Ne pas se laisser attendrir, sans perdre sa sensibilité humaine.
- Supporter qu'on lui reproche tout ce qui ne plaît pas dans sa commune :

NOUS N'EN VOULONS PAS !

Faut que je réfléchisse encore un peu

IL N'Y EN A PAS ASSEZ !

Accepter les responsabilités qui l'exposent à des condamnations et être prêt à rendre compte de ses actes

JUSTICE
Tribunal administratif :
une décision du maire sur la sellette

Agent exécutif de la commune

Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit lui rendre compte de ses actes.

Les délégations portent sur des domaines très divers (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les écoles, action en justice...) et sont révoquables à tout moment.

Il est élu pour 6 ans parmi et par les membres du conseil municipal



Code des marchés publics



Il passe les marchés publics, signe les contrats

Le maire est titulaire de pouvoirs propres. En matière de police administrative, il est chargé de maintenir l'ordre public défini dans le Code général des collectivités territoriales comme le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité.

Par ses arrêtés municipaux, il peut réglementer la circulation, le stationnement, la baignade et la navigation sur sa commune ou encore prescrire des travaux en cas de mise en danger de la population ou de l'environnement.

MAIRIE de Roanne

Arrêté portant réglementation de la vitesse autorisée rue Gambetta

Vu le code général...
Vu le code de la route...
ARRETE que la vitesse dans cette rue sera limitée à...



Il prépare le budget

Mais aussi,

En temps qu'agent exécutif de la commune, il établit l'ordre du jour et préside les réunions du conseil et veille ensuite à l'application de ses décisions.

Il est le chef de l'administration communale. Il est le supérieur hiérarchique des agents de la commune et dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

D'autres missions plus exaltantes

- Représentant de la commune avec des pouvoirs importants pour orienter et encadrer toutes les actions.
- Gestionnaire pour veiller au bon équilibre des comptes de la collectivité.
- Visionnaire pour anticiper et assurer le développement et la pérennité du patrimoine.
- Officier de police judiciaire avec de larges compétences en matière de sûreté, sécurité et salubrité publique.

Et des événements officiels

Les remises de médailles



Être au plus près de ses administrés : réunions d'information, manifestations populaires



Les inaugurations



site Internet



bulletin municipal